

PARIS
15 Octobre 2008

EPARGNE
25
ANS
SOLIDARITE

25 ANS DE FINANCE SOLIDAIRE

Le Fonds Commun de Placement
« Faim & Développement »

Faire un pas de plus ensemble



COMITE CATHOLIQUE CONTRE LA FAIM ET POUR LE DEVELOPPEMENT
Direction Vie Associative - Lien CCFD/Congrégation
4 rue Jean Lantier - 75001 PARIS ☎ 01.44.82.81.04

Février 2009

Chers amis bonjour,

Le mercredi 15 octobre 2008 nous avons fêté les 25 ans de Finance Solidaire et plus particulièrement les 25 ans du premier fonds commun de placement « Faim & Développement », créé par le CCFD-Terre solidaire.

Cet anniversaire a été l'occasion de réunir ceux et celles qui au quotidien participent à cette chaîne de solidarité pour construire un monde meilleur notamment par les finances solidaires : CCFD-Terre solidaire, SIDI (Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement) et quelques partenaires du Sud, le Crédit Coopératif et les Supérieur(e)s et Economes des Congrégations Religieuses... **pour se dire comment aujourd'hui faire un pas de plus ensemble.**

Il y a 25 ans l'engagement des congrégations religieuses permettait au CCFD-Terre solidaire de réussir avec le Crédit Coopératif la création du premier fonds de partage européen. Aujourd'hui encore l'engagement des congrégations est un des éléments essentiel pour le CCFD-Terre solidaire dans son travail contre l'exclusion. En effet, comme vous le savez certainement, cette forme d'entraide permet au CCFD-Terre solidaire et à la SIDI, par l'effet de levier du microcrédit, d'aider des milliers d'hommes et de femmes à mettre en place des activités génératrices de revenus leur permettant d'accéder à des conditions de vie plus humaines.

Ce document,

25 ANS DE FINANCE SOLIDAIRE : FAIRE UN PAS DE PLUS ENSEMBLE rapporte les travaux de cette journée sympathique et dynamique. Il est aussi une nouvelle invitation pour poursuivre, renouveler, s'engager aujourd'hui davantage dans la finance solidaire. Vous trouverez dans ces pages toutes les indications pour le faire si vous le souhaitez !

Merci par avance à tous ceux et celles qui nous rejoindrons dans cette démarche...

Bonne lecture !

Ccfd-Terre Solidaire – Sidi – Crédit Coopératif

SOMMAIRE

INVITATION	4
PROGRAMME	5
PARTICIPANTS	6



25 ans de finance solidaire

Création de la chaîne de solidarité pour le financement du développement

LE CCFD ET LES CONGREGATIONS.....	8
<i>Geneviève Guenard, Directrice administration finances du CCFD-Terre solidaire</i>	
UNE DEMARCHE DE CONVICTION : ETABLISSEMENT BANCAIRE	12
<i>Christophe Couturier, Directeur Général Ecofi investissements-Groupe Crédit Coopératif</i>	
LA SIDI ET SES PARTENAIRES	19
<i>Hammadou Amadou, Directeur KOKARI – partenaire du Niger</i> <i>Sisaliao Svenguska, Directeur LFP – partenaire du Laos</i>	

Ateliers – débat : pour faire un pas de plus

JE VEUX SOUSCRIRE MAIS COMMENT ?	21
<i>Jean-Jacques Maire et François Lett du Crédit Coopératif</i>	
LE CAPITAL DE LA SIDI : UN AUTRE OUTIL DE FINANCE SOLIDAIRE	22
<i>Laurent Chéreau, Chargé de communication et administration de la SIDI</i>	
LES SOUSCRPTEURS ONT DROIT A LA PAROLE.....	24
<i>Marie-Thérèse Gaud, auxiliaire - Représente les congrégations au comité d'orientation du fonds « Faim & Développement »</i>	
LE TRAVAIL D'ACCOMPAGNEMENT DE LA SIDI	26
<i>Anne-Sophie Bougouin et Silvia Cornacchia, chargées de mission de la Sidi pour le Niger et pour le Laos</i>	



INVITATION

EPARGNE
25
ANS
SOLIDARITE

« Aussi crucial que l'accès à l'eau ou à la terre, l'accès aux finances est pour les plus pauvres une des premières conditions d'un développement à long terme, un moyen pour eux de retrouver leur dignité, d'être les acteurs et entrepreneurs de leur vie... »

A l'occasion des 25 ans du fonds commun de placement « Faim & Développement », le CCFD-Terre solidaire vous invite à rencontrer des acteurs de la finance solidaire :

25 ans de Finance Solidaire
Le fonds Commun de Placement
« Faim et Développement »

Le mercredi 15 Octobre 2008 de 9h30 à 16h30
Chez les Franciscaines Missionnaires de Marie
34 avenue Reille 75014 Paris

PROGRAMME



10h-11h

Historique du fonds commun de placement « Faim & Développement », rôle des congrégations religieuses, et présentation de la chaîne de solidarité pour le financement du développement.

Geneviève Guenard, *Directrice administrative et financière du CCFD-Terre solidaire*
Christophe Couturier, *Directeur Général Ecofi investissements-Groupe Crédit Coopératif*



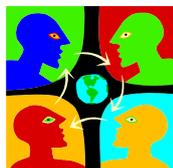
11h15-13h

Témoignages de deux partenaires de la SIDI

Hammadou Amadou, *Directeur KOKARI – partenaire du Niger*
Sisaliao Svenguska, *Directeur LFP – partenaire du Laos*

13h-14h30

Déjeuner offert par Ecofi investissements



14h30-15h45

Ateliers sur la Finance Solidaire

Je veux souscrire, mais comment ?

Le capital de la Sidi : un autre outil de finance solidaire

Les souscripteurs ont droit à la parole !

Le travail d'accompagnement de la SIDI

15h45-16h15

Prise de parole du public sur la journée

16h15-16h30

Conclusion

PARTICIPANTS

Corref	Congrégation	Ville	Fonction	Nom	Prénom
0050	Religieuses de l'Assomption	PARIS	Econome générale	WILLEM	Nicole
0050	Religieuses de l'Assomption	PARIS	Resp. Solidarité	BASAGOÏTI	Pilar
0050	Religieuses de l'Assomption	PARIS	Bureau RFJAE	BABOU	Catherine
0070	Augustines Hospitalières	LILLE	Conseillère générale	DELANNOY	Marie Renée
00140	Auxiliatrices du Purgatoire	PARIS	Supérieure provinciale	DURAND	Françoise
0150	Auxiliatrices de la Charité	IVRY SUR SEINE	Supérieure générale	CRUVEILLER	Lise
0150	Auxiliatrices de la Charité	BEZONS	Equipe éc. général	SIMON	Martine
0220	Congrégation Bon Pasteur	ANGERS	DAF	CUBERTAFONT	Gilles
0320	Charité Notre Dame D'Evron	EVRON CEDEX	Econome générale	LEVALET	Anne Marie
0320	Charité Notre Dame D'Evron	LAVAL	Coordinatrice	HONORE	Monique
0440	Divine Providence de Créhen	CREHEN	Econome générale	BOURS	Nelly
0450	Sœurs de la Divine Providence	St JEAN BASSEL	Econome générale	SCHMITT	Isabelle
0460	Divine Providence de Ribeauvillé	STRASBOURG	Econome générale	SAUER	Marie-Ange
0510	Dominicaines du Puy	LE PUY EN VELAY	Conseillère générale	HABAUZIT	Odette
0560	Dominicaines des saints anges	LA MADELEINE	Déléguée	PECQUART	Marie-Rose
0850	Filles de la Croix	LA PUYE	Econome générale	ARAMENDI	Jeanne
0860	Filles de Jésus de Ker Maria	PARIS	Econome générale	FONTAINE	M. Yvonne
0970	Filles de la Sagesse	CRETEIL	Déléguée	DERAM	Marie-Agnès
1020	Filles du Saint Esprit	St BRIEUC	Econome provinciale	BEAUMONT	Françoise
1020	Filles du Saint Esprit	RENNES	Econome générale	TROMEUR	Anne-Marie
1110	Franciscaines Miss. Notre Dame	PARIS	Assistante générale	LEBLON	Marguerite-M
1160	Franciscaine Oblate de SC	NANTES	Déléguée	DEHAUSSY	Fabienne
1160	Franciscaine Oblate de SC	NANTES	Econome générale	GUILLET	Marie-Annick
1250	Franciscaines Servantes de Marie	BLOIS	Econome adjointe	MARIOSUSAI	Fatima
1250	Franciscaines Servantes de Marie	BLOIS	Déléguée	LELU	Elisabeth
1680	Soeurs Missionnaires du St Esprit	PARIS	Econome principale	LAISNE	Marthe
1690	Religieuses de Nazareth	PARIS	Econome générale	BICHET	Anne Marie
1830	Notre Dame de la Compassion	TOULOUSE	Econome générale	PRIETO	Ana Matilde
1870	Im. Conception ND de Castres	PARIS	Déléguée	CASSIN	M. Dominique
1870	Im. Conception ND de Castres	PARIS	Assistante prov.	MARTIN	Michelle
1900	Congrégation ND du Mont Carmel	AVRANCHE	Econome Générale	HEDOUIN	Christine
1940	Oblates de l'Assomption	PARIS	Eco. Cons. générale	BICHUNCHYMA NABINTU	M-Françoise
1970	Oblates du Cœur de Jésus	PARIS	Déléguée	SOUSA	Julie
2070	Petites Sœurs de l'Assomption	CHOISY LE ROI	Adjointe éc. gén.	BOSSAERT	Maguy
2070	Assomption / Etienne Pernet	PARIS	Pat Partage/Accueil	LE BARS	Bruno
2200	Petites sœurs S C P. de Foucauld	ROSNY S/BOIS	Econome	GALICHER	Chantal
2200	Petites sœurs S C P. de Foucauld	ROSNY S/BOIS	Conseillère	DOUILLET	Cécile

2340	Srs de la Prov. de St André Peltre	PELTRE	Eco-cllère générale	CHABLIN	Josée
2370	Srs de la Retraite	PARIS	Econome générale	SEVERE	Hélène
2450	Srs des Sacrés Coeurs de J. et M.	LA ROCHE/YON	Assistante générale	BITEAUD	Jacqueline
2680	Saint Joseph de Cluny	PARIS	Econome provinciale	BONGERT	Agnès
2830	Sœurs de Sainte Chrétiennes	METZ	Econome générale	WANTZENRIRTHER	Rose
2890	Sainte famille de Bordeaux	SAINT MANDE	Aide économiste prov.	JOSTEN	Lydwine
2930	Sainte Famille Villefranche de R.	VILLEFRANCHE	Clère-éco. générale	MARTY	Annie
2930	Sainte Famille Villefranche de R.	VILLEFRANCHE	Conseillère générale	ABOURJEILY	Leyla
3230	Société des Sœurs du Prado	LYON	Econome générale	DUBESSY	Andrée
3240	Sœurs des Campagnes	LOMBREUIL	Econome générale	CESVET	Marie Britte
3240	Sœurs des Campagnes	LOMBREUIL	Eco. gén. en formation	BASTIAT	Françoise
3380	Sainte Clotilde	PARIS	Eco. général adjoint	JEZEQUEL	Alain
3380	Sainte Clotilde	PARIS	Equipe finances	MERLOT	Claude
3390	Congrégation Sainte Marie	TORFOU	Cons-éco. Générale	GIRARD	M. Eliane
3510	Ursulines de Jésus	PARIS	Equipe économique	GROSSIN	Christiane
3510	Ursulines de Jésus	MEUDON	Aide compta prov.	BELLANGER	M. Josèphe
3560	Institut des Xavières	PARIS	Supérieure générale	RICHARD	Marie-Sylvie
3560	Institut des Xavières	PARIS	Econome générale	DACCORD	Hélène
1700	Pères du Saint Esprit (spiritains)	PARIS	Econome provincial	PERROT	Noël
1700	Pères du Saint Esprit (spiritains)	PARIS	Vicaire provincial	LEFEVRE	Etienne
3700	Frère Miss. des Campagnes	LA HOUSSAYE	Secrétaire régional	TIVOLI	Jacques

Interventants

SIDI / KOKARI DU NIGER : Directeur	AMADOU	Hammadou
SIDI / FOND COOPERATIF DU LAOS : Directeur	SVENGUSKA	Sisaliao
SIDI : chargée de Mission Asie	BOUGOUIN	Anne-Sophie
SIDI : Chargée de Mission Afrique	CORNACCHIA	Silvia
SIDI : Président du Directoire	SCHMITZ	Christian
SIDI : Chargé de Communication et Administration	CHEREAU	Laurent
CCFD-Terre Solidaire : Direction Relations Donateurs	BRINGER	Lucie
CCFD-Terre Solidaire : Directrice Administration Finances	GUENARD	Geneviève
CCFD-Terre Solidaire : Direction Relations Donateurs	DETOUR	Jacques
CCFD-Terre Solidaire : Chargée de relations CCFD/Congrégations	VANVINCQ	Christiane
FCP Faim et Développement – Comité d'Orientation / Auxiliatrice du Purgatoire	GAUD	Marie-Thérèse
Crédit Coopératif : Direction des organismes d'intérêt Général	CHARMES	Bénédicte
Crédit Coopératif : Directeur Général Eco Investissements	COUTURIER	Christophe
Crédit Coopératif : Directeur Général Délégué d'Ecofi investissements	LETT	François
Crédit Coopératif : Directeur Développement des Organismes d'intérêt Général	MAIRE	Jean-Jacques



25 ANS DE FINANCES SOLIDAIRES

Geneviève Guenard, Religieuse Auxiliatrice
Directrice Administrative et financière du CCFD – Terre Solidaire

Souvenez-vous c'était il y a 25 ans et même un peu plus. Au CCFD des personnages comme Gabriel Marc et Jean-Paul Vigier entre autre devenaient très sensibles à la nécessité de s'engager aussi dans l'économique pour travailler au développement. Les années 70 et 80 sont des années où la dimension d'engagement pour la liberté est forte dans la société française et dans les sociétés mondiales. Au sud la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud mobilise. A l'est le mouvement de soutien à Solidarnosc mobilise toute la société d'Europe de l'ouest. De façon étonnante pour nous aujourd'hui cette recherche d'une autre finance va croiser ces luttes pour la justice et la liberté pour donner naissance à la SIDI d'une part et au FCP Faim & développement d'autre part.

1. Le Fonds Commun de Placement

En 1972 les citoyens du nord s'engagent dans la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud. C'est le mouvement international "Votre banque et l'apartheid". Chacun doit interroger sa banque sur ses investissements en Afrique du Sud. Il faut pousser les banques à ne plus investir dans ce pays tant que l'apartheid y aura cour. Les économistes des instituts religieux s'engagent dans la campagne mais ils et elles doivent bientôt reconnaître l'impossibilité réelle d'action. Toutes les banques avaient des liens avec l'Afrique du Sud. Il aurait fallu renoncer à tout placement et même renoncer à déposer son argent en banque.

En 1979 Gabriel Marc, président du CCFD, fait une conférence sur l'éthique des placements aux économistes des congrégations masculines. Il évoque l'idée de créer des produits financiers rentabilisés à hauteur de l'inflation (capital intact) comprenant des actions à fort rendement et des actions à faible rendement mais à grande utilité sociale.

Deux ans plus tard il rencontre non pas les économistes masculins mais 600 économistes de congrégations religieuses féminines, qui désirent la création d'un fonds éthique comme moyen d'action dans la société. Elles pensent que pour faire évoluer les réalités politiques et économiques de la société, cette démarche est préférable à l'attitude de dénonciation de la campagne « Votre banque et l'apartheid ». Elles se disent prêtes à apporter des fonds pour la création d'un tel instrument financier. Avec le Crédit Coopératif, le CCFD travaille alors à la création d'un fonds éthique. Progressivement surgit l'idée d'un fonds dont la différence entre le rendement demandé par le souscripteur et le rendement réel serait versée en don pour le soutien à la création d'entreprises. Le premier FCP de partage vit ainsi le jour le 1^{er} décembre 1983.

Une fois prise la décision de créer le FCP "Faim et Développement" Gabriel Marc, écrit donc aux congrégations pour leur demander leur aide. Le montant minimal de souscription pour un fonds commun de placement était de 2 500 000 FF. Ce montant semblait impossible à atteindre pour toutes les banques contactées par le CCFD, excepté le Crédit Coopératif. Les congrégations répondirent en nombre : un mois et demi après l'ouverture du fonds, le seuil des 8 700 000 FF était dépassé et les 10 000 000 FF furent très vite atteints. Les communautés religieuses n'étaient pas seules, mais elles avaient apporté la plus grosse part des investissements.

La SIDI

Dans le même temps, en 1980, en Pologne le syndicat libre Solidarnosc était créé. Il allait soulever un vaste mouvement de sympathie en Europe occidentale. Dans cette mouvance en 1982 Monseigneur Glemp, Primat de Pologne crée un "Comité du Primat pour l'aide au prochain". Ce comité développait un programme de création d'entreprises. Il s'adresse à Bernard Holzer chargé d'acheminer l'aide du CCFD pour demander des prêts pour soutenir la création d'entreprises.

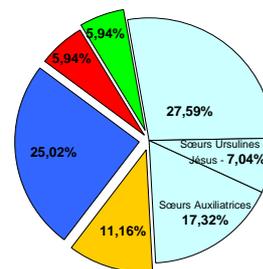
De là part toute la réflexion du CCFD qui aboutissait le 3 mai 1983 à la création de la SIDI.

1983, donc il y a 25 ans, le CCFD venait de se doter de deux outils à partir desquels développer toute son action au service de la micro finance dans les pays du sud.

C'était un outil unique dont l'action conjointe permet toujours aujourd'hui que l'action de la SIDI soit particulièrement orientée vers le soutien à la naissance des institutions de micro finance du Sud. Comment ? La SIDI travaille avec près de 60 partenaires dans 30 pays. Elle intervient auprès des partenaires en les finançant à partir de son capital par des prises de participations, des prêts, ou des garanties ; en leur assurant un accompagnement (conseil, gestion, formation...) grâce aux revenus issus du FCP Faim&Développement ; en les aidant à évaluer l'impact social de leur action pour l'amplifier.

La SIDI finance son action à partir :

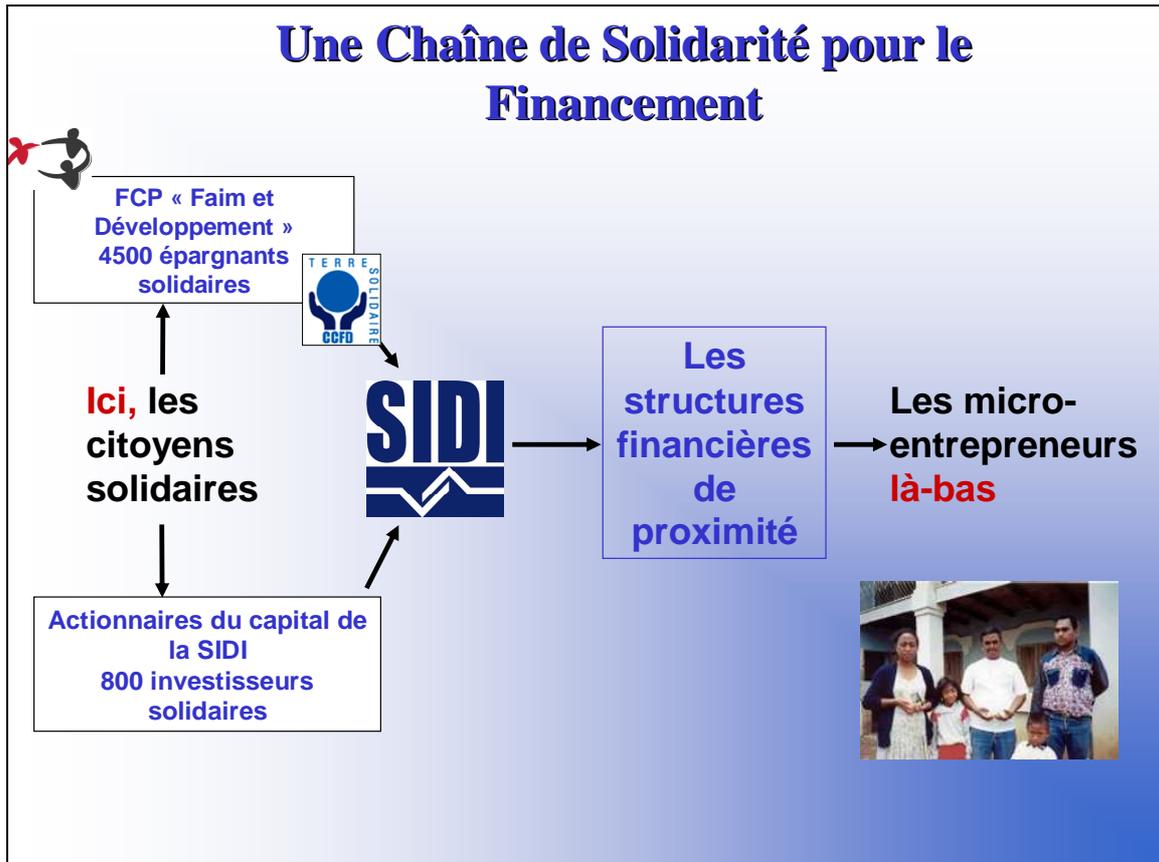
- **D'un capital de 9 millions d'euros** apportés par ses actionnaires : le CCFD-Terre Solidaire et deux congrégations unis en un pacte d'actionnaires qui détient plus de 50% des parts et est ainsi garant de l'orientation de la SIDI, plus de 730 investisseurs variés (dont un certain nombre de congrégations), d'autres ONG européennes et des institutions financières dont le Crédit Coopératif. Ce capital permet donc les prises de participations, les prêts, ou les garanties.



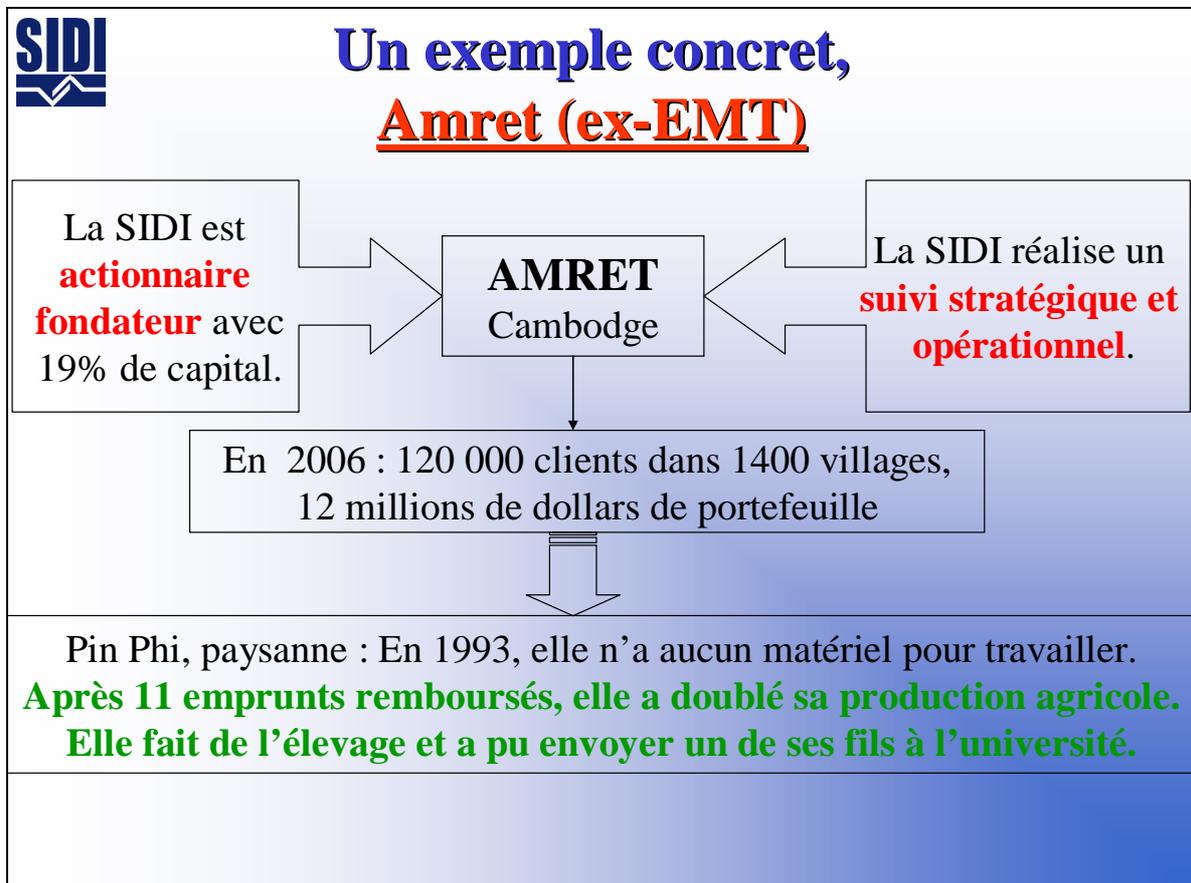
- Des revenus partagés du fonds commun de placement « Faim & Développement », un million d'euros en 2007. Ces revenus permettent de financer l'accompagnement des partenaires. L'accompagnement est essentiel au développement d'une activité de micro finance. En effet il ne s'agit pas seulement d'apporter des fonds mais d'aider à mettre en place les conditions d'une création et d'une croissance structurée d'une institution de micro finance. Sans cela rien ne tiendra.

C'est grâce à l'apport du fonds commun de placement que le coût de cet accompagnement peut être assumé par la SIDI. Et c'est grâce aux actionnaires qui investissent une part de leur patrimoine dans la SIDI que celle-ci peut prendre des participations, accorder des prêts ou des garanties à ses partenaires du Sud.

Depuis 25 ans s'est ainsi créée une chaîne de solidarité pour le financement entre le Nord et le Sud ou l'Est.



Résultats : En 2007 près d'un million de prêts octroyés à des micro-entrepreneurs et une amélioration de la dignité des conditions de vie de leurs familles.



Autre exemple :

Au Nord Kivu la SIDI travaille depuis plus de trois ans à la mise en place de MUSO (Mutuelle de Solidarité). Une mutuelle de solidarité est constituée par un groupe d'hommes et de femmes (10-20 personnes) qui s'unissent pour épargner et s'accorder les micro-prêts les uns aux autres.

Le groupe fixe le montant de l'épargne mensuelle (suivant les groupes elle varie d'1/2 à 2 dollars par mois) et le taux d'intérêts des prêts qu'ils s'accordent. Le groupe décide ensemble de l'attribution ou non d'un prêt à l'un de ses membres. L'épargne qui n'est pas accordée en prêt aux membres est conservée dans une caisse verte gardée par un membre du groupe, deux autres ayant les clefs. Le bureau de la MUSO est garant de son bon fonctionnement et du respect des règles.

Depuis plus de trois ans la SIDI a assuré l'accompagnement de la mise en place des MUSO sur le Nord Kivu à partir des revenus partagés du FCP Faim & développement. L'ensemble des MUSO en trois ans a collecté, demi-dollars par demi-dollars, plus d'un million de dollars d'épargne. Toutes les MUSO ont décidé maintenant de s'organiser pour créer un organisme qui leur permette des refinancements externes. La SIDI aide à sa mise en place et vient d'accorder un premier prêt à partir de son capital.



Nous avons, comme congrégations agissant en lien avec le CCFD-Terre Solidaire, permis, il y a 25 ans, la création de cette chaîne de solidarité qui continue encore aujourd'hui. A l'époque nous avons été considérés comme des doux poètes, des rêveurs idéalistes sans connaissance réaliste du monde économique. La compétence que nous avons aujourd'hui dans le domaine du soutien au développement de la finance solidaire est totalement reconnue.

A nous d'oser continuer et même développer notre action dans ce temps de crise économique. Nous avons contribué à développer une finance solidaire, elle est toujours et peut être même encore plus aujourd'hui nécessaire et pertinente qu'il y a 25 ans. La finance solidaire est une finance patiente, qui sait que l'économie réelle ne fonctionne pas sur la recherche de profits rapides et maximum mais sur un investissement et une solidarité qui s'inscrivent dans la durée. C'est un message auquel nombre de nos concitoyens deviennent sensibles en ce temps de crise. Osons le pari de la solidarité et de l'espérance !



25 ANS D'UNE DEMARCHE DE CONVICTION

Christophe Couturier, *Directeur Général Eco Investissements Crédit Coopératif*

Eco Investissements – Société de gestion de portefeuille agréé par l'AMF sous le numéro GP97004
48 Rue Notre Dame des Victoires – 75002 Paris – Téléphone : 01 44 88 39 00 – Télécopie : 01 44 88 39 29
www.ecofi.fr – Email contact@ecofi.fr

ECOFI INVESTISSEMENTS

ECOFI 
INVESTISSEMENTS
GRUPE CREDIT COOPERATIF

FAIM et DEVELOPPEMENT

25 ans d'une démarche de conviction

CCFD - Sœurs Franciscaines

15 octobre 2008

Ecofi Investissements – société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP97004
48, rue Notre-Dame des Victoires - 75002 Paris - Téléphone : 01 44 88 39 00 – Télécopie : 01 44 88 39 29 - www.ecofi.fr - E-mail : contact@ecofi.fr



Faim et développement



- Du produit de niche à la gamme entière d'activité
- Comment Faim et Développement s'inscrit-il dans un ensemble de gestion éthique et solidaire?
- Quelle pertinence aujourd'hui quand la crise financière fait rage?

2

FAIM et DEVELOPPEMENT (les origines)



- 1^{er} fonds de partage en Europe
- Une idée commune du CCFD et du Crédit Coopératif, à laquelle personne ne croyait.
- Création en décembre 1983 par souscription conjointe
 - ◆ Crédit Coopératif (2.5 MF)
 - ◆ Congrégations alliées au CCFD (8MF)
- Soit un encours de 1.6 M€ avec l'espoir d'atteindre à long terme 20MF soit 3 M€
- 40MF collectés dès la première année, dont 2 000 particuliers, qui immobilisent 1/3 de la capacité informatique du Crédit Coop!

3



FAIM et DEVELOPPEMENT (la croissance)

- La part revenant au CCFD est calculée sur la différence entre la performance (14%) et l'inflation (8%)
- 1985, le fonds s'ouvre à d'autres associations partenaires
 - ◆ Frères des Hommes
 - ◆ Terre des Hommes
 - ◆ CIMADE
 - ◆ Comité Français de Solidarité Internationale
- En 1987, les souscripteurs sont
 - ◆ 3 000 personnes physiques (40% de l'encours)
 - ◆ 180 congrégations religieuses (60% de l'encours)

4



FAIM et DEVELOPPEMENT (la croissance)

- Début des années 1990, la référence à l'inflation est abandonnée. La moitié de la performance est partagée.
- D'autres associations rejoignent le fonds
 - ◆ Communauté du Chemin Neuf
 - ◆ Agir ABCD
 - ◆ Institut Belleville
- 1992, une idée de Karol Sachs aboutit au financement de Solidarmonde, premier financement solidaire.

5



FAIM et DEVELOPPEMENT (la maturité)

- 2000, création des 3 compartiments permettant au souscripteur de choisir son risque
 - ◆ Faim et Développement Equilibre, comportant des actions
 - ◆ Faim et Développement Trésorerie, avec une gestion monétaire
 - ◆ Faim et Développement Horizon, géré sur un horizon fixe de court-moyen terme, avec une garantie en capital

- 2007, le revenu servant à effectuer le don bénéficie d'une fiscalité avantageuse (5%), mais don en parts!

- 2008, création de Faim et Développement Agir CCFD, fonds de partage à gestion solidaire

6



FAIM et DEVELOPPEMENT (aujourd'hui)

- Plus gros fonds de partage en France (60 M€, presque 400MF)
- Des souscripteurs diversifiés
 - ◆ 5 000 personnes physiques
 - ◆ 150 congrégations
 - ◆ 100 associations

- 22 M€ de dons cumulés depuis l'origine
- 8 associations partenaires actives
- 1,2 M€ de dons en 2007, dont 1,1M€ pour le CCFD

- Dons affectés à la SIDI dont le bilan est passé de 650kF à 9 M€

7

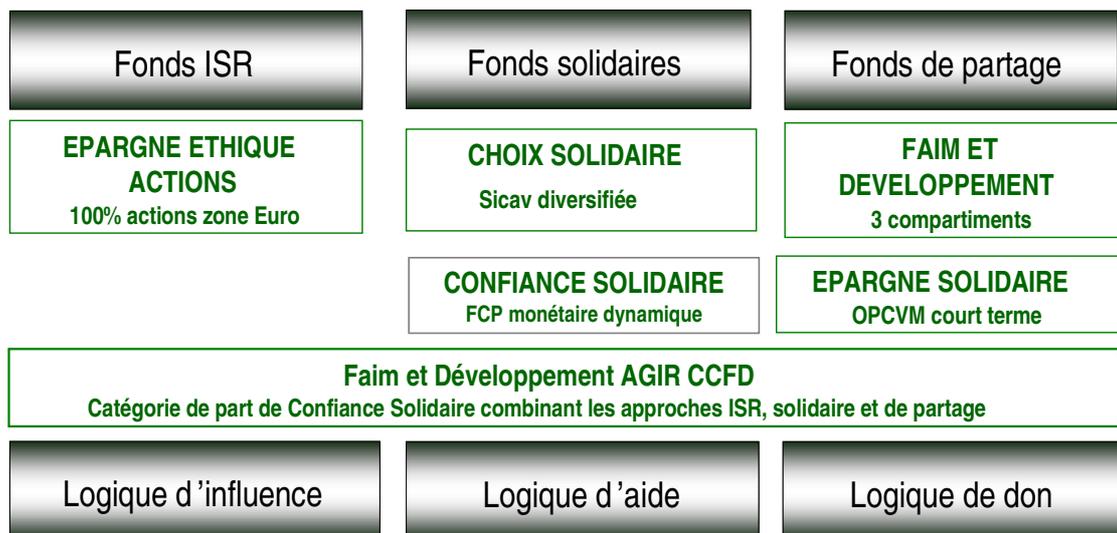
Les différentes catégories de produits éthiques et solidaires



- Les investissements socialement responsables (ISR)
 - ◆ Orienter les capitaux vers les projets les plus vertueux par la prise en compte de critères extra-financiers relatifs à l'environnement et au social
- Les fonds solidaires
 - ◆ Accepter un taux de rendement plus faible sur une partie du portefeuille pour aider au développement de projets à forte utilité sociale ou environnementale
- Les fonds de partage
 - ◆ Donner une partie de ses revenus pour financer des actions reconnues d'utilité publique

8

Une gamme éthique et solidaire complète



9



Finance solidaire : Qui finançons-nous?

- Dans les fonds de partage, logique de don par le souscripteur
 - ◆ Plus de 20 associations partenaires
 - *La lutte contre la faim, pour le développement, notamment Nord/Sud*
 - *La recherche médicale*
 - *L'insertion*
 - *Les actions humanitaires et sociales*

10



Finance solidaire : Qui finançons-nous?

- Dans les fonds solidaires : Logique d'aide par des financements privilégiés réservés à des entreprises solidaires (non cotées, agrément préfectoral)
 - ◆ Le logement très social
 - ◆ L'insertion par l'initiative économique
 - ◆ Les maisons de retraite sans but lucratif
 - ◆ La lutte contre la faim et contre la pauvreté extrême
 - ◆ L'aide Nord/Sud et les actions humanitaires
 - ◆ Le commerce équitable
 - ◆ L'aide à surmonter les handicaps
 - ◆ L'énergie renouvelable et le respect de l'environnement

11

Quelle pertinence dans la crise financière?



- Choix de l'exposition :
 - ◆ Les fonds plus risqués peuvent rapporter plus, mais sont moins réguliers
 - ◆ L'investissement est stable dans le cadre d'une finance patiente
 - L'analyse ISR est un contrôle de risque supplémentaire
 - Continuité du financement solidaire quand personne ne veut plus prêter.
 - Transparence complète (processus et portefeuille)
- On sait à quoi (et à qui) sert son argent.





KOKARI AU NIGER

Témoignage de partenaire : Hammadou Amadou

Une Coopérative de Crédit

KOKARI a été créée par d'anciens salariés d'un programme de développement américain (USAID/CLUSA), qui ont repris l'activité à la fin du programme, en 1994. KOKARI, qui veut dire « effort » dans la langue locale, a pour mission de permettre aux populations pauvres et exclues des services bancaires, notamment paysannes et structurées en Organisation de Base (OB), un accès durable à des services financiers de proximité, formels, professionnels et sécurisés, afin d'accroître leurs revenus et d'améliorer leurs conditions de vie. La mission de KOKARI concilie un objectif de développement des OB et une vocation d'institution pérenne, donc équilibrée financièrement. Les deux objectifs ne sont pas contradictoires mais conciliables si l'on veut bien tenir compte du fait que la mission "développement" renforce les capacités des OB et minimise les risques financiers finaux de KOKARI.

KOKARI contribue à lutter contre la pauvreté en facilitant l'accès au crédit des couches vulnérables notamment les jeunes et les femmes. Il participe aussi à la bancarisation et à la monétarisation de l'économie et à la lutte de façon durable contre l'exode rural.

La SIDI est membre de la coopérative, et lui prête 121 000 € en monnaie locale, prêtés pour 3 ans à 6%. L'accompagnement technique de KOKARI par les cadres de la SIDI a porté sur plusieurs chantiers :

- mise en place d'une comptabilité informatisée. Ce processus a aussi permis de formaliser et professionnaliser la comptabilité, ce qui a nécessité un suivi lourd de la part de la SIDI. Aujourd'hui, les comptes sont dûment certifiés chaque année.
- Professionnalisation et informatisation du suivi des clients. Après des formations pour l'utilisation de logiciels spécifiques, le suivi du portefeuille de clients fonctionne bien.
- Renforcement de la gouvernance et des compétences de la direction générale. La SIDI, membre du Conseil d'Administration, a notamment cherché à renforcer ce dernier par des formations, et en y faisant entrer deux nouveaux membres choisis pour leurs compétences.
- Le chantier actuel porte sur une meilleure adéquation entre les besoins des clients et les produits proposés. Le Directeur de Kokari travaille notamment sur la question d'une meilleure rémunération de la production des ruraux.

Aujourd'hui, KOKARI est bénéficiaire (200 000 € en 2008), et ce depuis 2005. La structure a grandement bénéficié du lourd appui SIDI (commencé en 1999), et son Directeur insiste sur le fait que sa structure a besoin de beaucoup moins d'appui qu'auparavant. Ceci permet d'ailleurs à la chargée de mission de la SIDI, ainsi qu'aux bénévoles, de prendre plus de temps pour d'autres partenaires Nigériens.



FONDS COOPERATIF DU LAOS

Témoignage de partenaire : Sisaliao Svenguska

Une Union de caisses

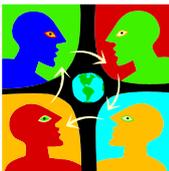
En 1996, la SIDI et l'Association de Soutien au Développement des Sociétés Paysannes (ASDSP) ont, pour permettre l'accès au financement des petites entreprises du Laos, lancé la création de coopératives de crédit. Ces coopératives, situées sur tout le territoire Laotien, proposent un soutien financier à de petites unités de production, et notamment aux petits entrepreneurs familiaux, afin qu'ils développent leur activité, dans une économie encore très dirigée mais en voie de libéralisation, tout en préservant l'environnement naturel et humain et les valeurs traditionnelles de la société pluriethnique lao : équité, solidarité et mutualité.

Le Fonds Coopératif a ensuite été créé, en 2002, pour renforcer les capacités financières et techniques du réseau de ces 13 coopératives de crédit qui le composent, afin de garantir la pérennité du projet. Il propose donc des formations, un appui à la création de nouvelles coopératives, ainsi que des financements qui augmentent la capacité de prêt des coopératives (sous la forme de prêts de 12 à 60 mois, avec un taux d'intérêt de 1,5 à 2% mensuels. Il soutient aussi directement 17 entreprises qui agissent dans l'environnement de ces coopératives (comme Lao Farmers Products, dont le but est de créer des débouchés aux paysans, avec notamment des produits équitables vendus jusqu'en Europe).

La SIDI, actionnaire fondateur, apporte 28% du capital (de 355 000 €) du Fonds Coopératif, ainsi qu'un prêt de 34 000 dollars, et siège au Conseil d'Administration. La SIDI, avec la chargée de mission Laos ainsi qu'un bénévole, fournit un accompagnement renforcé au Fonds Coopératif :

- La SIDI participe activement aux Conseils d'Administration
- Elle a mené, dès 2004 (début réel de l'activité du Fonds Coopératif), un diagnostic du réseau des coopératives, qui a servi avec un audit comptable de base au plan du développement du Fonds Coopératif
- En 2006, elle a participé à l'élaboration du plan stratégique actuel
- Elle est impliquée dans les questions de gouvernance et de ressources humaines des coopératives (dans un pays où manquent certaines compétences)
- Elle suit la mise en conformité du réseau avec les nouvelles réglementations concernant la micro finance
- Elle a enfin participé à un montage permettant de financer les entreprises du commerce équitable clientes du Fonds, en y impliquant des sociétés européennes d'import/export de produits du commerce équitable, afin de garantir du financement et des débouchés à ces entreprises, qui permettent aux paysans laotiens d'améliorer leur niveau de vie.

Au 1^{er} janvier 2008, le portefeuille du Fonds Coopératif représente plus de 700 000 euros, dont près de 400 000 servent au refinancement des coopératives locales. Le réseau des coopératives soutient plus de 1300 petites entreprises familiales dans le secteur de l'agriculture, de l'élevage, de l'artisanat, de la distribution et des services.



JE VEUX SOUSCRIRE MAIS COMMENT

Atelier : pour faire un pas de plus

6

M. Jean-Jacques Maire, *Directeur Développement des Organismes d'Intérêt Général*

M. François Lett, *Directeur Général Délégué d'Ecofi investissements*

- 1. rappel des différents compartiments composant le FCP faim et développement**
Explication des différences entre les différents compartiments. Les modalités de distribution du don. Périodicité de la valorisation des fonds. Rappel de leurs performances. *Souscription seulement au Crédit Coopératif.*
- 2. présentation du nouveau produit FCP Faim&Développement / Agir CCFD**
Pourquoi cette création. Attention attirée sur le suivi de la réception annuelle des reçus fiscaux CCFD. Vigilance sur les frais pouvant être pris par les confrères (souscription et droits de garde) à négocier. *Souscription dans l'ensemble du réseau bancaire.*
- 3. Les 3 possibilités d'entrée en relation**
Agence, plateforme téléphonique CC et autres banques pour le dernier produit. Présentation des formalités d'ouverture du compte et du compte titre (documents juridiques à fournir). Le respect des contraintes légales (pour la MIF, protection de l'épargnant). Modalités de souscription (1^{re} fois et ultérieurement). La périodicité de souscription au fonds. Questions préalables : choix du compartiment, montant (souscription à cours inconnu), où trouver l'information légale sur les fonds ?

Sites Crédit Coopératif et Ecofi :

<http://www.credit-cooperatif.coop/> et <http://www.ecofi.fr/>

POUR FAIRE UN PAS DE PLUS

Vous avez déjà un compte au Crédit Coopératif ou vous souhaitez en ouvrir un

Vous pouvez souscrire au Fonds Commun de Placement « Faim et Développement », créé en 1983 à l'initiative du CCFD et du Crédit Coopératif et géré par Ecofi Investissements, sa société de gestion. En fonction de votre horizon de placement, trois compartiments vous sont proposés : « Faim et Développement Trésorerie » - « Faim et Développement Equilibre » - « Faim et Développement Horizon 2009 ». Pour plus d'information, contactez votre agence Crédit Coopératif ou Coopabanque, l'agence de banque en ligne du Crédit Coopératif au 0 810 63 44 44 (prix d'un appel local) ou par mail à l'adresse suivante : coopabanque@credit-cooperatif.coop.

Vous n'êtes pas client du Crédit Coopératif

Pour vous, le CCFD et le Crédit Coopératif ont créé « Faim et Développement Agir CCFD », catégorie de part de « Confiance Solidaire », FCP géré par Ecofi Investissements. Cette catégorie de part de partage au profit du CCFD est accessible à tous les souscripteurs indépendamment de l'établissement qu'ils ont choisi pour tenir leur compte. Pour souscrire à « Faim et Développement Agir CCFD » auprès de votre établissement bancaire habituel, il vous suffit d'indiquer le code ISIN suivant : FR0010627232.



LE CAPITAL DE LA SIDI - UN AUTRE OUTIL

Atelier : pour faire un pas de plus

Laurent Chéreau, *Chargé de Communication et Administration de la SIDI*

Les deux métiers de la SIDI

- la SIDI accompagne les partenaires, et participe au financement de leur structure. Accompagnement et financement sont les deux métiers de la SIDI.
- Les financements se font si possible par prise de participation au capital de la structure (on ne demande pas de dividende, on est patient), sinon par prêt (souvent en monnaie locale).
- Le financement SIDI est patient : la SIDI accompagne dans la durée, en fonction des besoins des partenaires.
- Les partenaires de la SIDI ne sont que peu ou pas financés par les bailleurs classiques, n'étant pas toujours capable de consolidation de leur structure. Ils sont d'abord choisis pour la vision qu'ils ont de leur métier et du développement : c'est là l'originalité et la base de l'action SIDI.
- La complémentarité de l'accompagnement et de l'appui financier, portée par des personnels compétents et motivés ici et là-bas, est le gage le plus sûr de la réussite de l'action de la SIDI et de ses partenaires.

La manière de faire de la SIDI

- Le FCP « Faim&Développement » permet donc d'appuyer la mission de développement des partenaires. C'est le Capital de la SIDI qui permet de financer la mission d'investisseur solidaire.
- Le capital de la SIDI est intégralement destiné à financer les partenaires. Aujourd'hui 9 millions d'euros, sont entièrement mobilisés au Sud.
- Les demandes actuelles de nos partenaires font apparaître un besoin pour les quatre prochaines années de 4 millions d'euros supplémentaires.
- C'est pourquoi la SIDI a lancé une augmentation de capital, qui court du 3 novembre 2008 au 30 avril 2009. Chacun peut donc participer au capital.

Le Capital de la SIDI

- L'objet social de la SIDI est protégé par le pacte d'actionnaire signé entre le CCFD-Terre Solidaire, les religieuses Auxiliatrices du Purgatoire et la Congrégation des Ursulines de Jésus, qui ensemble détiennent plus de 50% du capital (51,7 % au 1er janvier 2008).
- Des institutions financières françaises détiennent 11,2 % du capital : l'Agence Française pour le Développement, la Caisse des Dépôts, et le Crédit Coopératif (banque du FCP Faim&Développement).
- Huit partenaires européens de la SIDI, avec laquelle ils travaillent au Sud, détiennent 5,9 % du capital.
- Le reste (31,2%) est détenu par plus de 800 investisseurs individuels dont 21 congrégations religieuses féminines.

- La plupart de ces investisseurs individuels, représentant 25,5 % du capital, se sont réunis en Association Epargne Solidarité Développement (ESD), dont l'objet est triple :
 - Représenter ses membres aux instances de direction de la SIDI
 - Assurer la promotion de la chaîne de solidarité financière animée par la SIDI
 - Garantir les actions SIDI en rachetant les actions de ceux qui souhaitent s'en séparer

Une action du capital de la SIDI coûte 152 €

Pour acheter des actions ou se renseigner, il suffit de s'adresser directement à la SIDI.

Le CCFD et les deux congrégations qui ensemble constituent le pacte d'actionnaire souhaitent accueillir dans ce pacte, pour le renforcer, les congrégations qui le souhaiteraient. Participer au pacte d'actionnaires est une occasion d'avoir une prise directe sur les décisions et actions de la SIDI. C'est un pas en plus dans la solidarité financière.

La SIDI réinvestit la totalité de ses bénéfices : autrement dit, elle ne distribue aucun dividende. C'est la décision des actionnaires, qui souhaitent que la SIDI soit le plus solidaire possible envers ses partenaires.

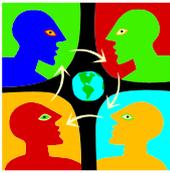
La contrepartie du risque financier pris par les actionnaires n'est donc pas un dividende financier, mais elle est dans le « dividende moral », l'exigence de solidarité vis-à-vis des partenaires telle que formulée par les actionnaires.



L'intérêt des personnes de l'atelier était manifeste, et s'est concrétisé par la pertinence des questions posées, mais aussi par le nombre de questions concernant les aspects techniques de la souscription au capital : comment souscrire, quel est le risque de posséder une action SIDI, quel est la santé financière de la SIDI dans le contexte de la crise, etc.

Tous les participants ont pris le bulletin de souscription au capital.

Laurent Chéreau
SIDI / Administration – Communication
l.chereau@sidi.fr
01 40 46 70 10



LES SOUSCRIPTEURS ONT LA PAROLE

Atelier : pour faire un pas de plus

Marie-Thérèse Gaud, religieuse auxiliatrice

Représente les congrégations religieuses au Comité d'orientation du FCP « Faim & Développement »

Je ne suis pas une experte en finance, j'ai seulement reçu comme mission d'être économiste générale de ma congrégation depuis 18 mois, et c'est à ce titre que j'ai commencé à me familiariser avec les placements en général et plus spécialement pour le sujet qui nous intéresse, les placements solidaires.

La finance suscite souvent chez nous un sentiment d'impuissance ; la complexité de la réalité économique nous dépasse et pourtant nous devons essayer de trouver des lieux et des personnes qui puissent nous éclairer et nous soutenir pour vivre avec sérieux et audace ce domaine de notre vie. Lorsqu'on se lance dans ce domaine, on ne peut pas tout inventer. Il nous faut rejoindre des groupes déjà structurés, ayant des objectifs et des valeurs dans lesquelles nous nous retrouvons. Mais ensuite, afin d'avoir droit à la parole, il faut nous forger nous-mêmes peu à peu des critères éthiques cohérents avec notre charisme et nos valeurs. Cela demande de notre part un investissement pour nous former, nous informer et croire suffisamment à l'intérêt de ce travail pour y investir du temps.

Nous ne pouvons pas nous permettre d'investir sans discernement. Une gestion trop spéculative a toujours un coût humain élevé, sans parler des risques importants qu'elle représente. La période de turbulence que nous traversons nous le dit suffisamment. Dans la gestion des placements, il existe toujours un filtre financier qui se réfère à la rentabilité et aux risques encourus ; toutes les banques ont l'obligation d'avertir les clients dans ce domaine.

Certains placements, comme le FCP « Faim & Développement » ont également et avant tout un filtre éthique. Pour ceux qui se soucient de la qualité éthique de leur gestion, il existe plusieurs critères :

- **Le critère du choix** : vous décidez d'investir dans des sociétés qui favorisent un domaine par exemple l'environnement ;
- **Le critère de l'exclusion** : vous décidez de ne pas investir dans toute société dont les activités principales s'exercent dans certains domaines comme l'armement, le tabac, la drogue, l'alcool, la pornographie, les OGM, la prostitution, le travail des enfants, les jeux d'argent, la discrimination raciale ;
- **Le critère du meilleur de la classe** : vous décidez d'investir dans les sociétés qui respecteront la meilleure gestion, la bonne gouvernance, l'environnement, les droits humains.

Le Comité d'Orientation du fonds Faim&Développement

Je vais vous partager un exemple que j'ai vécu montrant quelle parole et quel pouvoir nous pouvons avoir à travers notre argent. Nous fêtons aujourd'hui les 25 ans du fond commun de placement Faim & Développement lancé par le CCFD-Terre Solidaire avec l'appui des congrégations religieuses. Le FCP « Faim & Développement » a un comité d'orientation dans lequel participent le CCFD-Terre Solidaire, la SIDI, le Crédit Coopératif, des représentants des personnes physiques et morales.

Lors des rencontres de ce comité, un compte rendu des performances du Fond est donné. Lorsque des évolutions sont envisagées, un dossier est communiqué à l'avance aux différents membres. C'est ainsi que lors de plusieurs rencontres, alors que l'on envisageait la transformation du compartiment équilibre en SICAV-choix solidaire, il a été demandé par les souscripteurs-personnes morales et par le CCFD-Terre Solidaire que soit décidé un filtre extra financier excluant les entreprises liées aux ventes d'armes. Le principe du Crédit Coopératif étant le critère de *préférence du meilleur de la classe* et non le *critère d'exclusion*, les gestionnaires ne mettent pas de filtres mais choisissent des sociétés pour leur bonne gestion, leur bonne gouvernance, le respect de l'environnement, le respect des droits de l'homme. Nous avons insisté sur le fait qu'une usine d'armement peut être très bien gérée et respecter l'environnement et être retenue en conséquence. Pendant tout un temps le Crédit Coopératif ne pensait pas possible d'envisager le filtre extra financier que nous réclamions ; la question s'est alors posée, vu notre insistance, d'envisager un fonds spécifique pour les religieux.

Mais après de nombreuses discussions, notre exigence étant fortement maintenue, le Crédit Coopératif, se mettant à l'écoute et cherchant comment prendre en compte ces différentes questions a fini par mettre en œuvre le filtre demandé sur le fond maître donc pour l'ensemble des compartiments du FCP Faim & Développement.

Comment faire pour s'engager dans les placements solidaires ?

Ne pas rester seuls, oser joindre une autre congrégation qui a déjà fait des choix dans ce domaine, susciter au besoin un petit groupe de réflexion à deux ou trois afin de poser toutes les questions que nous pouvons avoir et recueillir une documentation qui peut faciliter notre réflexion.

Utiliser les documents et compte-rendu des rencontres CCFD-Terre Solidaire / Congrégations :

- L'argent source de lien et de solidarité (mars 2008)
- Les religieux, les investissements, le plaidoyer (mars 2007)
- Le partage et le don, vers une éthique du don (2004-2005)

...

Rejoindre l'association Ethique et Investissement qui propose des journées de formation, un site Internet et son Assemblée Générale annuelle.

Faire un pas de plus en devenant investisseur ou actionnaire et en s'informant auprès :
du Comité d'Orientation du Fonds « Faim & Développement »
du Comité d'Éthique du Fonds « Ethique et Partage »
du conseil de surveillance de la SIDI

Cela nécessite de participer régulièrement à ces rencontres pour se familiariser avec un langage, avec des manières de réfléchir, de poser les questions et de prendre connaissance des dossiers avant les réunions.

Si vous pensez que notre engagement dans la finance solidaire n'est qu'une goutte d'eau c'est vrai si on considère la masse financière mais ce n'est pas vrai si on considère l'impact de cette finance, il suffit de voir comment les exigences éthiques deviennent très à la mode alors qu'il y a 25 ans personne n'en voyait l'intérêt.



L'ACCOMPAGNEMENT DE LA SIDI

Atelier : pour faire un pas de plus

Anne-Sophie Bougouin, *chargées de mission de la Sidi pour le Laos*
Silvia Cornacchia, *chargées de mission de la Sidi pour le Niger*

Le travail d'accompagnement de la SIDI

La complémentarité, à la SIDI, entre ses deux activités, l'appui financier solidaire des partenaires, et leur accompagnement technique, est le gage le plus sûr de la réussite comme de la pérennité de son action.

L'accompagnement des partenaires est porté par l'équipe des neuf chargés de mission de la SIDI, appuyés par une douzaine d'experts bénévoles, qui en plus d'assurer un suivi permanent des partenaires font environ 200 missions de terrain par an.

L'accompagnement proposé par la SIDI porte sur cinq chantiers principaux :

- la consolidation institutionnelle des partenaires
- l'appui des partenaires dans leur stratégie, leur recherche de financements, leur développement de nouveaux produits...
- la création par les partenaires de valeur ajoutée sociale et économique pour les populations, c'est-à-dire l'accroissement effectif des revenus des populations rurales et la réduction de leur vulnérabilité
- le développement des services financiers en milieu rural enclavé avec une forte dimension d'innovation (mutuelles de solidarité, nouveaux produits...)
- la construction de synergies entre acteurs aux projets complémentaires (banques et organisations de producteurs ; institutions financières et marchés pour la commercialisation...).

Dans ce cadre, l'argent collecté pour la SIDI par le CCFD-Terre Solidaire, grâce aux revenus partagés du Fonds Commun de Placement « Faim & Développement », est à la fois un gage de pérennité de l'appui technique aux partenaires, mais aussi un gage d'indépendance de la SIDI, qui peut ainsi soutenir des partenaires non pas sur la foi de bénéfices éventuels, mais en fonction de la vision et de la pratique qu'ils ont de leur métier.

C'est ainsi une véritable Chaîne de Solidarité pour le Financement qui est en œuvre, afin de fournir des services financiers adaptés aux petits agriculteurs et entrepreneurs des pays en développement. L'objectif est de soutenir des structures qui permettent l'essor d'un véritable tissu économique et social, facteur de développement durable.

Merci à nos partenaires et amis du NIGER et du LAOS qui ont bien voulu participer à cette journée de réflexion. Nous retenons l'invitation qu'ils nous ont adressée et qui nous permettra sûrement de faire un pas de plus ensemble pour les 25 années à venir...

Continuez de rêver et mettez quelques-uns de vos rêves en pratique !

Retrouvez toutes ces informations sur le site du CCFD-Terre Solidaire à l'adresse suivante :

<http://www.ccfid.asso.fr/finance-solidaire/>

découvrez ce site
et faites le découvrir autour de vous !

EPARGNE
25
ANS
SOLIDARITE

Pour en savoir plus...

Comité d'orientation du Fonds Commun de Placement « Faim & Développement »

Religieuse Auxiliaire, Membre du Comité d'Orientation,
Représentant les congrégations religieuses
Marie-Thérèse Gaud : mt.gaud@fr.oleane.com

CCFD

4 rue Jean Lantier 75001 Paris

Site : www.ccfid.asso.fr

<http://www.ccfid.asso.fr/finance-solidaire/>

Relations donateurs : l.bringer@ccfd.asso.fr
Administration finances : g.guenard@ccfd.asso.fr
Relations congrégations : c.vanvincq@ccfd.asso.fr

SIDI

12 rue Guy de la Brosse 75005 Paris

<http://www.sidi.fr/participer.php>

<http://www.sidi.fr/doc/ESD.pdf>

Administration – Communication : l.chereau@sidi.fr

ECOFI - CREDIT COOPERATIF

48 Rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris

<http://www.ecofi.fr/>

<http://www.credit-cooperatif.coop/>

Email contact@ecofi.fr

Bénédicte Charmes, Direction Organismes d'intérêt général
benedicte.charmes@credit-cooperatif.coop

